

DU CHANGEMENT **POUR LES FAMILLES**

CONSEIL GÉNÉRAL 2017

— CAHIER DES PROPOSITIONS —



COALITION AVENIR QUÉBEC





COALITION AVENIR QUÉBEC

1 – VOILET FAMILLE



Contexte

La famille est la base de notre société. C'est là où l'on apprend à vivre, à connaître les autres et à devenir responsable. Voilà pourquoi la Coalition Avenir Québec place la famille et le bien-être des enfants au sommet de ses priorités.

Il existe au Québec des problèmes criants qui n'ont toujours pas trouvé de solutions. Je pense, entre autres, au phénomène de l'exploitation sexuelle de nos jeunes, à la maltraitance infantile et à tous ces problèmes qui touchent nos enfants sans que les familles soient en mesure de répondre à leurs besoins spécifiques.

Loin de moi l'idée que c'est au gouvernement de gérer les familles ou de s'ingérer dans les relations parents-enfants, mais l'État doit pouvoir créer les conditions gagnantes pour que les familles puissent mieux vivre, en levant les obstacles qu'elles peuvent rencontrer et en les aidant à passer au travers des moments difficiles.

Nos aînés ont défriché nos terres, ils nous ont ouvert le chemin. Nos familles ont bâti la société dans laquelle nous vivons. Nos enfants créeront le Québec de demain à partir de la voie que nous aurons tracée. Façonnons pour chacun d'eux un Québec sécuritaire, juste et où il fait bon vivre.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Sylvie d'Amours'.

Sylvie d'Amours
Députée de Mirabel

1 – VOLET FAMILLE | LES PROPOSITIONS

1.1 Plus d'argent dans le portefeuille

L'augmentation du coût de la vie, combinée aux différentes hausses de taxes et de tarifs infligées par le gouvernement libéral depuis une quinzaine d'années, a littéralement vidé le portefeuille des familles de la classe moyenne. Celles-ci peinent à joindre les deux bouts. Leur marge de manœuvre est de plus en plus limitée, voire inexistante. Certaines d'entre elles doivent même s'endetter pour payer les dépenses courantes comme l'épicerie ou consacrer une part démesurée de leur budget au paiement de leur hypothèque ou de leur loyer.

Depuis trop longtemps, les familles québécoises de la classe moyenne ont un des revenus disponibles les plus bas en Amérique du Nord, en plus d'être les plus taxées du continent. La Coalition Avenir Québec doit pouvoir leur offrir un avenir dans lequel elles retrouveront une liberté financière.

Proposition 1.1

La Coalition Avenir Québec propose d'augmenter l'autonomie financière des Québécois en priorisant la réduction de leur fardeau fiscal.

Commission politique, Lanaudière

1.2 Soutien aux personnes qui souhaitent avoir des enfants

La décision d'avoir un enfant est pour plusieurs l'aboutissement de la vie de couple et le projet fondamental de leur vie. Malheureusement, de nombreux couples repoussent cette décision ou y renoncent en raison du fardeau financier qui y est associé.

En plus d'être un frein à l'épanouissement des individus, cette situation présente aussi un coût pour l'ensemble de la société. Le taux de natalité est en baisse au Québec depuis six ans et se situe bien en deçà du seuil de remplacement des générations. Ce faible taux de natalité plombe la croissance économique et diminue la capacité de l'État québécois à fournir à sa population des services de qualité, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation.

La Coalition Avenir Québec souhaite soutenir davantage les personnes désirant avoir des enfants. Des mesures telles que la procréation assistée, une aide accrue pour les procédures d'adoption et un encouragement financier sous la forme d'une bonification des allocations familiales pourront être mises en œuvre afin de permettre aux personnes de réaliser leur rêve d'avoir un enfant.

Proposition 1.2

La Coalition Avenir Québec propose de mettre en œuvre une politique favorisant l'augmentation de la natalité en soutenant davantage les personnes qui souhaitent avoir des enfants.

Commission politique, Laval, Laurentides, Commission de la Relève

1.3 Programme d'accès à la propriété

L'un des souhaits les plus chers des jeunes familles est de pouvoir accéder à la propriété. Or, l'atteinte de cet objectif est souvent difficile en raison des charges financières liées à un tel projet. En plus de la mise de fonds, des frais de notaire, des intérêts hypothécaires et des frais de mutation (taxe de Bienvenue) représentent des freins importants à l'accès à la propriété.

Historiquement, le taux de propriété des ménages québécois a toujours été plus faible au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes. Ce retard s'est accentué depuis 10 ans, privant de trop nombreuses familles d'une source importante d'enrichissement. La Coalition Avenir Québec souhaite soutenir les familles désirant accéder à la propriété. Des mesures, telles que l'abolition de la taxe de Bienvenue et un soutien financier pour aider les familles à constituer une mise de fonds, pourront être instaurées.

Proposition 1.3

La Coalition Avenir Québec propose de créer un programme pour favoriser l'accès à la propriété.

Commission politique, Lanaudière, Laval, Laurentides, Commission de la Relève

1.4 Simplification de la déclaration de revenus

Remplir sa déclaration de revenus est devenu un véritable casse-tête pour la plupart des familles du Québec. En plus d'être très difficile à comprendre, ce qui conduit parfois à faire des erreurs de bonne foi, la déclaration de revenus est un processus long et fastidieux. Plusieurs modalités, notamment l'introduction de déclaration préremplie, pourraient avoir pour effet d'alléger le fardeau administratif qui pèse sur les citoyens sans incidence financière pour l'État.

Proposition 1.4

La Coalition Avenir Québec propose de simplifier la procédure de déclaration de revenus, notamment par l'introduction de déclarations préremplies.

Commission politique, Québec, Chaudière-Appalaches

1.5 Congés parentaux

Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) permet aux travailleurs de mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles. Il vise à les soutenir financièrement dans leur volonté de consacrer plus de temps à leurs enfants dans les premiers mois de leur vie.

Au Québec, la mère a droit à un total de 50 semaines, mais elle peut en partager une partie avec le père. Ce dernier a cinq semaines d'office qu'il peut prendre en même temps que la mère, ou dans l'année qui suit la naissance de l'enfant. Il existe aussi un régime particulier : quinze semaines pour la mère, trois semaines pour le père et 25 semaines partagées avec une rémunération de 75 %.

Le budget fédéral 2017-2018 propose un changement important à l'assurance-emploi. Les parents pourront désormais choisir de toucher des prestations parentales pendant une période prolongée pouvant atteindre dix-huit mois, à un taux toutefois inférieur de 33 % de la rémunération hebdomadaire moyenne.

Proposition 1.5

La Coalition Avenir Québec propose d'offrir la possibilité d'échelonner les 55 semaines du congé parental sur 18 mois.

Commission politique

1.6 Parents adoptants

Le congé parental de base des parents qui adoptent un enfant est de 37 semaines comparativement à 55 semaines pour les parents biologiques. C'est un écart de 18 semaines.

Cette iniquité flagrante touche d'abord les enfants impliqués dans ce dossier, lesquels bénéficient moins de la présence de son parent.

Les experts en adoption recommandent que les enfants adoptés demeurent avec leurs parents adoptants pendant au moins un an avant de fréquenter un service de garde. Aussi, plusieurs adoptants doivent-ils prolonger leur congé sans solde pour que leur enfant puisse prendre le temps de mieux s'intégrer.

Proposition 1.6

La Coalition Avenir Québec propose d'octroyer aux parents adoptants des congés parentaux de même durée que les autres parents.

Commission politique

1.7 Conciliation travail-famille

Les familles sont en quête d'équilibre entre leurs obligations professionnelles et familiales. Malheureusement, cette relation harmonieuse entre les différentes sphères de la vie est de plus en plus difficile à atteindre, car la réalité du monde du travail a beaucoup changé : exigences élevées, tâches multiples, charge de travail croissante, échéances contraignantes, horaire atypique et rythme de travail effréné sont aujourd'hui le lot de plusieurs.

Selon l'Institut de la statistique du Québec (2016), un parent sur cinq ayant un enfant d'âge préscolaire éprouve de grandes difficultés à concilier le travail et la famille. Quand l'heure du souper arrive, 37 % des parents sont physiquement épuisés. Ce sont les parents travaillant plus de 40 heures par semaine, ceux n'ayant pas accès à un horaire de travail flexible et ceux n'ayant pas accès à des congés payés pour des raisons familiales qui ont le plus de difficulté à concilier le travail aux obligations familiales.

La Loi sur les normes du travail accorde une protection minimale aux salariés québécois, prévoyant par exemple des modalités sur les vacances, la durée de la semaine normale de travail, le calcul des heures supplémentaires, les congés, les jours fériés et les absences pour obligations parentales.

Proposition 1.7

La Coalition Avenir Québec propose de réviser la Loi sur les normes du travail afin de faciliter davantage la conciliation travail-famille.

Commission politique

1.8 Rendre plus flexibles les horaires des centres de la petite enfance (CPE)

Les horaires de travail de nombreuses familles québécoises sont de plus en plus atypiques. L'une des grandes difficultés pour les parents qui travaillent de soir, de nuit ou sur appel est de trouver des services de garde ouverts pour accueillir leurs enfants. L'offre de services de garde à horaires moins conventionnels demeure marginale au Québec.

Selon le rapport intitulé *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec en 2014*, sur 1435 CPE : seulement 213 offrent des services sur appel, 9 de soir, 9 le samedi et dimanche, 2 seulement le samedi, 1 seulement le dimanche et aucun de nuit.

Proposition 1.8

La Coalition Avenir Québec propose d'augmenter le nombre de centres de la petite enfance offrant des horaires flexibles pour les parents.

Commission politique

1.9 Lutte contre la violence physique et les agressions psychologiques

La maltraitance envers les enfants est en hausse depuis des années au Québec. Considérée comme un grave problème de santé publique, elle laisse des séquelles et déclenche des effets négatifs sur le développement des enfants qui les marquent pour la vie : problèmes d'anxiété et d'agressivité, dépressions, etc.

Selon un rapport de l'Observatoire des tout-petits publié en 2016, un enfant sur deux vit de la violence physique mineure. De plus, 6 % des enfants ont été victimes de « violence physique sévère » par un adulte de la maison. La proportion d'enfants âgés de six mois à cinq ans exposés à des agressions psychologiques répétées, comme crier après un enfant ou menacer de le frapper, s'élève quant à elle à 44 %.

C'est le Directeur de la protection de la jeunesse qui est chargé d'intervenir dans les cas où la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis.

Proposition 1.9

La Coalition Avenir Québec propose d'accroître la protection des enfants victimes de violence physique et d'agressions psychologiques en accordant davantage de pouvoirs et de moyens au Directeur de la protection de la jeunesse, tout en rendant cette institution plus imputable.

Commission politique

1.10 Exploitation sexuelle des jeunes

La prostitution juvénile est un des pires fléaux de notre temps et elle afflige de plus en plus de jeunes filles. Malheureusement, le Québec n'échappe pas à ce phénomène qui peut toucher toutes les familles. L'épisode douloureux des fugues dans les centres jeunesse est là pour nous le rappeler.

Le profil des jeunes femmes à risque, le recrutement des filles par les gangs de rue sur les médias sociaux ainsi que la banalisation de la sexualité sont autant d'enjeux liés à la prostitution juvénile.

Uniquement dans la région de Montréal, on dénombre plus de 330 établissements qui offrent des services sexuels, dont près de 200 salons de massages, 65 bars de danseuses et 38 agences d'escortes.

Proposition 1.10

La Coalition Avenir Québec propose que le Québec se dote d'une stratégie gouvernementale pour contrer toutes les formes d'exploitation sexuelle qui affligent de plus en plus d'enfants au Québec.

Commission politique, Québec

1.11 Réforme du droit de la famille

La dernière réforme majeure en droit de la famille date de 1980. Or, la société québécoise a grandement évolué au cours des 35 dernières années. Aujourd'hui, plus de la moitié des enfants naissent de conjoints de fait. Des enjeux nouveaux ont émergé, notamment en matière d'adoption, de mère porteuse et de protection des intérêts des enfants. En outre, il apparaît nécessaire de clarifier sur le plan législatif la portée du mariage et des unions de fait quant aux droits des enfants.

Un comité d'experts (2015), dirigé par le professeur de droit M^e Alain Roy, a produit un rapport étoffé sur la question, contenant 82 recommandations visant à moderniser le droit de la famille pour qu'il tienne compte des réalités sociales d'aujourd'hui. Le rapport recommande que les lois régissant les unions de fait et les mariages soient revues en protégeant d'abord les intérêts de l'enfant.

L'actuel gouvernement a fait prendre à ce rapport le chemin des tablettes.

Proposition 1.11

La Coalition Avenir Québec propose de moderniser le droit de la famille afin de l'adapter aux nouvelles réalités parentales.

Commission politique, Québec

1.12 Dénonciation obligatoire de la maltraitance

Trop de cas troublants de maltraitance envers les aînées ont été rapportés ces dernières années. Pour enrayer ce fléau, l'aile parlementaire de la Coalition Avenir Québec a mené une bataille vigoureuse pour que le gouvernement adopte une loi obligeant les prestataires de services en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) à dénoncer les cas dont ils seraient témoins. Cette mesure ne s'applique cependant pas au personnel d'établissements autres que ceux des CHSLD, tout en ne prévoyant aucune disposition pénale pour un employé qui néglige de rapporter un incident.

Proposition 1.12

La Coalition Avenir Québec propose d'appliquer la dénonciation obligatoire de la maltraitance envers les aînés et adultes en situation de vulnérabilité à tous les employés du réseau de la santé travaillant en milieu hospitalier ainsi qu'aux employés de résidences privées pour aînés, de ressources intermédiaires et de résidences de type familial; et d'appliquer des sanctions aux gestionnaires et membres du personnel fautifs.

Commission politique, Montréal

1.13 Amélioration des soins et services en CHSLD

Les problèmes survenus dans des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ont provoqué beaucoup de réactions et suscité l'inquiétude partout dans la province.

Malgré le grand dévouement dont le personnel et les professionnels de la santé font preuve, le manque de ressources et d'organisation fait en sorte que la qualité des soins et des services reçus n'est pas à la hauteur du respect et de la reconnaissance que le Québec devrait manifester à l'égard des bâtisseurs de notre société.

Du Protecteur du citoyen, aux médias, en passant par les familles, tous s'entendent pour déplorer la piètre qualité des repas servis en CHSLD, l'insuffisance des soins hygiéniques, la déficience des installations matérielles et des équipements ainsi que la négligence en matière de salubrité.

Proposition 1.13

La Coalition Avenir Québec propose de renforcer la reconnaissance des centres d'hébergement et de soins de longue durée comme un milieu de vie de qualité et d'instaurer un cadre normatif pour assurer aux personnes qui y résident au minimum deux bains ou douches par semaine, de doubler le budget des repas, tout en offrant des repas nutritifs, diversifiés et appétissants et mettre en place toutes autres mesures afin de leur assurer une qualité de vie respectueuse et humaine

Commission politique, Lanaudière, Mauricie, Centre-du-Québec, Laval

1.14 Ombudsman des aînés

Les droits des aînés sont parfois ignorés et bafoués au Québec et leurs recours sont limités. Des organismes peuvent intervenir dans certaines circonstances, mais aucun ne possède de mandat spécifique pour défendre les aînés.

Par exemple, le Protecteur du citoyen est un ombudsman impartial et indépendant, mais sa mission est limitée aux ministères et organismes du gouvernement du Québec, ainsi qu'aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux. De son côté, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ne peut intervenir que si l'âge d'une personne est invoqué comme motif de discrimination.

Proposition 1.14

La Coalition Avenir Québec propose d'élargir le mandat du Protecteur du citoyen du Québec afin qu'il puisse intervenir dans toute situation qui lui est rapportée compromettant les droits des aînés.

Commission politique, Lanaudière, Mauricie, Centre-du-Québec

1.15 Séparation contre leur gré de couple de personnes âgées

Plusieurs couples de personnes âgées dont l'un des partenaires souffre de problème de santé nécessitant des soins particuliers doivent prendre la décision de vivre séparément.

Des cas ont été rapportés de personnes âgées séparées ou menacées d'être séparées contre leur volonté pour des raisons de santé et placées dans des établissements de santé ou de soins de longue durée différents. Cette séparation cause un traumatisme émotionnel important aux personnes contraintes de vivre loin de leur partenaire de vie.

La Coalition Avenir Québec considère qu'il est inacceptable de séparer contre leur gré des couples de personnes âgées.

Proposition 1.15

La Coalition Avenir Québec propose de favoriser le maintien des couples ensemble par des ententes particulières entre les résidences privées, les CHSLD et les établissements de santé.

Lanaudière

1.16 Aînés à faibles revenus

Le niveau de vie des aînés à faibles revenus ne cesse de se détériorer. La précarité de cette catégorie de la population est encore plus forte chez les personnes vivant seules, tout particulièrement chez les femmes. La Coalition Avenir Québec considère essentiel d'offrir des conditions de vie dignes à nos aînés.

Proposition 1.16

La Coalition Avenir Québec propose d'aider davantage les aînés à faibles revenus.

Montérégie, Chaudière-Appalaches

1.17 Soutien aux organismes communautaires

Les organismes communautaires jouent un grand rôle dans la prévention de la violence faite aux femmes et aux enfants et dans l'accompagnement des victimes. Ces organismes offrent une gamme de services essentiels tels un hébergement sécuritaire, du soutien psychologique, des aides financières et des services juridiques. La Coalition Avenir Québec reconnaît le travail essentiel des hommes et des femmes œuvrant dans le domaine communautaire et souhaite les soutenir davantage.

Proposition 1.17

La Coalition Avenir Québec propose de mieux soutenir les organismes œuvrant dans la prévention et la lutte aux violences faites aux femmes et aux enfants.

Montréal

2 – VOLET RÉGIONS



Contexte

Les régions sont formées de communautés qui ont chacune une identité et une histoire, qu'il faut apprendre à mettre en valeur. En restant elles-mêmes et en s'appropriant les outils de la nouvelle économie, les régions réussiront à s'épanouir et à devenir une destination pour les jeunes familles qui rêvent de quitter les grands centres urbains et de s'y installer.

Après avoir sillonné le Québec et rencontré des leaders, des élus et des citoyens pour discuter de leurs problèmes dans le cadre de la tournée « Cap sur nos régions », j'ai constaté qu'il y a trop de bonnes idées qui restent inexploitées.

Je ressors aussi de cette tournée régionale avec une conviction : il faut aider davantage nos entrepreneurs. Mais « aider » ne veut pas dire « être dirigés par une bureaucratie ». Autrement dit, l'État ne doit pas chercher à remplacer les entrepreneurs locaux ni à leur imposer des programmes mal adaptés à leur réalité.

Plus le gouvernement du Québec appliquera ce principe, mieux les régions se porteront.

André Lamontagne

Député de Johnson

Porte-parole en matière d'économie,
d'innovation et d'exportations

2 – VOLET RÉGIONS | LES PROPOSITIONS

2.1 Plus d'autonomie

Trop longtemps, le modèle de l'expert qui regarde les choses de haut a prédominé. La CAQ doit proposer de revenir à la base. Partir plutôt du bas vers le haut. C'est l'expérience du terrain qui doit donner le ton. C'est à l'expert de se mettre au service de l'entrepreneur, et non le contraire. Une vision des choses qui va de pair avec une économie plus diversifiée et originale. Une économie qui sera moins à la remorque des « gros projets » colportés par la grande industrie, qui trop souvent se résument à du « tout ou rien ».

L'idée n'est pas de se fermer aux grands projets, mais d'entretenir des attentes moins démesurées à leur endroit. Car rien de plus improductif qu'un modèle de développement artificiel. Les régions ne sont pas des pions sur une carte. Elles doivent être considérées comme de véritables partenaires.

Proposition 2.1

La Coalition Avenir Québec propose d'accorder aux régions une autonomie et des ressources administratives et financières accrues par le transfert de responsabilités et de ressources gouvernementales directement aux municipalités régionales de comtés (MRC).

Commission politique

2.2 Rôle accru d'Investissement Québec

Pour appuyer le rôle essentiel des entrepreneurs, Investissement Québec doit être un pilier du développement économique partout au Québec. Afin de soutenir le développement économique en région, il doit être près physiquement et ses employés doivent connaître la réalité de la région où ils sont. Sa présence sur le terrain est indispensable pour soutenir de façon efficace les entreprises dans leurs besoins d'investissement.

C'est un mandat fort de la part du gouvernement que doit recevoir Investissement Québec, en partenariat avec les leaders régionaux que sont les municipalités régionales de comté (MRC), pour stimuler les investissements et le développement. Cela dit, Investissement Québec n'a pas à se substituer au travail de développement économique des MRC, ni des instances locales de développement économique, mais bien de s'assurer que tous les outils nécessaires soient disponibles pour assurer la réalisation des projets des entrepreneurs.

Aussi, l'un des plus grands problèmes des entrepreneurs est la difficulté de joindre les bonnes personnes dans les ministères rattachés au développement économique. Ces trop nombreux acteurs sont également loin des régions, ou trop dispersés sur le territoire. En regroupant l'ensemble des activités de développement économique du gouvernement (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec; ministère de l'Économie; ministère des Ressources naturelles; ministère de l'Environnement; etc.) à l'intérieur des bureaux régionaux d'Investissement Québec, les entreprises auront accès à un guichet unique près de leur entreprise, dans leur région.

Proposition 2.2

La Coalition Avenir Québec s'engage à faire d'Investissement Québec le leader du développement économique régional en concertation avec les MRC et les autres partenaires locaux.

Commission politique, Capitale-Nationale

2.3 Leaders régionaux

Dans le milieu économique de chacune des régions du Québec, nous retrouvons des leaders reconnus pour leur implication, leurs réalisations et leur expérience. Ceux-ci ont des relations et une compréhension des enjeux pouvant être mises plus à profit pour créer des liens entre les différents intervenants et appuyer les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets. Ces leaders réputés doivent également avoir l'oreille des décideurs gouvernementaux.

Proposition 2.3

La Coalition Avenir Québec propose de mettre davantage à contribution les leaders régionaux du domaine de l'entrepreneuriat dans les activités de développement économique en région.

Commission politique, Montréal

2.4 Fonds de capital de risque

Le financement d'entreprises en démarrage et en début de croissance est toujours difficile, malgré certains outils tels que les fonds fiscalisés. C'est particulièrement le cas en région.

C'est bien connu : les décisions sur les investissements en capital reposent entre les mains d'une poignée d'individus basés principalement à Montréal. De plus, le financement par les marchés boursiers est l'apanage de grandes sociétés bien établies. Ainsi, les leviers de financement pour appuyer les idées, les initiatives et les concepts prometteurs se font-ils rares en région.

Proposition 2.4

La Coalition Avenir Québec propose d'augmenter l'offre en capital de risque pour les entreprises en région.

Commission politique

2.5 Mise en place d'incubateurs d'entreprises

Partout sur la planète, les gouvernements et des entreprises privées s'impliquent dans la création d'incubateurs d'entreprises. Un incubateur peut avoir plusieurs rôles, mais il a toujours pour objectif de permettre à des entreprises au tout début de leur existence de se développer et prendre leur envol.

Plusieurs des nouvelles vedettes montantes en économie sont nées dans des incubateurs. Ils offrent un encadrement technique, du mentorat et des conseils qui assurent aux entreprises en démarrage un soutien précieux pour leur croissance. Malheureusement, ces incubateurs se retrouvent surtout dans les grands centres ; la densité de la population leur permettant de financer leurs activités facilement.

Après Drummondville qui a été une pionnière en la matière, plusieurs villes du Québec, dont Magog et Shawinigan, se sont dotées d'incubateurs et ont ainsi permis à de nombreuses entreprises de voir le jour et de profiter du soutien d'experts. Dans la même lignée, Kitchener en Ontario dispose de l'un des plus importants incubateurs technologiques au pays. Bref, les succès liés à des incubateurs en région s'accumulent.

Proposition 2.5

La Coalition Avenir Québec propose que le gouvernement contribue au financement, au soutien et au développement de l'expertise nécessaire à la mise en place d'incubateurs selon les besoins des régions du Québec.

Commission politique

2.6 Restauration en territoires agricoles

De plus en plus, les Québécois s'intéressent à leur alimentation et recherchent des aliments sains qui viennent directement du producteur. Par le fait même, un nombre grandissant de producteurs agricoles cherchent des moyens de diversifier leur offre et de se rapprocher des consommateurs. Pour ceux qui désirent avoir un restaurant, une table champêtre, une brasserie ou tout autre commerce du même type, il existe de nombreux obstacles juridiques qui nuisent grandement aux entrepreneurs.

L'agrotourisme est en forte croissance et en forte demande. Les gens désirent aller directement chez les producteurs agricoles et vivre une expérience différente. La restauration en milieu agricole répond à un besoin grandissant et fournit des emplois en région.

Proposition 2.6

La Coalition Avenir Québec propose de mettre en place un cadre législatif favorable au développement de l'agrotourisme et de la restauration en territoires agricoles.

Commission politique, Montérégie

2.7 Soutenir l'établissement agricole

Le monde agricole a beaucoup contribué à l'occupation dynamique du territoire québécois. C'est souvent le principal moteur économique, particulièrement pour les plus petites communautés. Mais il fait face à un manque criant de relève. Il est primordial de faciliter le transfert des terres agricoles à des intérêts québécois. Un aspect crucial de ce problème est le coût élevé des terres agricoles et des actifs nécessaires à leur exploitation. Beaucoup de jeunes qui souhaiteraient se lancer doivent y renoncer en raison d'un manque de fonds.

Malgré l'ampleur du problème, le gouvernement n'a pas revu ses programmes d'aide à la relève agricole depuis plusieurs années. Actuellement, ses principaux programmes sont le Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) et le programme d'appui financier à la relève agricole. Or, ces programmes sont insuffisants pour vraiment compter et renverser la tendance des dernières années qui accentue l'exode des jeunes des régions.

Proposition 2.7

La Coalition Avenir Québec propose d'appuyer davantage la relève agricole en faisant en sorte de faciliter le transfert des entreprises agricoles.

Commission de la Relève, Laval, Laurentides

2.8 Transformation alimentaire

L'industrie de la transformation alimentaire est un maillon essentiel de la croissance et du développement économique du Québec. Présente dans toutes les régions du Québec, elle mise sur l'innovation pour se démarquer localement et sur les marchés internationaux. Avec la grande concentration et la taille gigantesque des acteurs de la distribution alimentaire, il est cependant difficile pour les entreprises situées en région d'arriver à placer leurs produits sur les tablettes des grands marchés alimentaires et gagner le cœur des consommateurs. Les défis sont grands pour cette industrie, mais son potentiel demeure néanmoins important pour tout le Québec.

Proposition 2.8

La Coalition Avenir Québec propose de contribuer à accélérer les investissements des entreprises en faveur de l'innovation, la diversification des activités et le développement des entreprises de transformation alimentaire et mettre en place des mesures incitatives pour favoriser l'achat de produits régionaux.

Commission politique, Centre-du-Québec

2.9 Développement récréotouristique

La faune et la flore, la beauté des paysages et des villages, et la passion des habitants ne sont que quelques exemples du pouvoir d'attraction touristique des régions. Cependant, toutes ces particularités ne sont pas exploitées à leur plein potentiel, et ce, principalement parce que les régions manquent de ressources pour les mettre pleinement en valeur. Aussi, l'industrie du tourisme au Québec est-elle encore loin de fonctionner à sa pleine capacité. Elle fait face à des défis d'envergure qui pourraient miner sa quête de croissance.

Proposition 2.9

La Coalition Avenir Québec propose de mettre en place des mesures afin de bonifier les sites récréotouristiques en favorisant et en soutenant le développement de nouveaux sites dans les différentes régions du Québec dans le respect de la préservation des paysages et de l'environnement.

Commission politique, Centre-du-Québec, Capitale-Nationale et Montréal

2.10 Achat local et développement de coopératives

Pour les plus petites communautés, la présence de commerces de proximité, comme une petite épicerie, une pharmacie, une station d'essence, revêt une importance stratégique. C'est ce qu'exigent en premier les familles qui veulent s'installer en dehors des centres urbains. Par contre, il peut être difficile de maintenir ces commerces étant donné la faible demande locale. Pour contourner le problème, plusieurs municipalités et leur population ont créé des coopératives. Celles-ci font figure de petite épicerie, de quincaillerie, de station d'essence et autres. À d'autres endroits, des coopératives agricoles ont ajouté des services à leur offre afin de répondre aux besoins de la population locale. Ces coopératives sont souvent un point central de l'activité des municipalités où elles sont installées. Il s'agit d'un modèle qui a fait ses preuves, mais qui, malgré tout, peut demander un coup de pouce du gouvernement.

Proposition 2.10

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir le développement de coopératives de vente au détail dans les régions.

Commission politique

2.11 Produits agricoles locaux

La consommation de produits agricoles locaux est essentielle aux développements économiques des régions. Plusieurs organisations publiques et parapubliques ont déjà une politique d'achat local, par exemple la Commission scolaire de Montréal (CSDM) qui achète pour ses cafétérias environ 80 % de produits québécois. Cette pratique est cependant trop peu répandue. La Coalition Avenir Québec souhaite encourager l'agriculture québécoise en soutenant et en développant davantage l'achat de produits agricoles locaux dans les organisations publiques et parapubliques.

Proposition 2.11

La Coalition Avenir Québec propose de renforcer l'achat de produits agricoles locaux pour les cafétérias des organisations publiques et parapubliques.

Table Internet

2.12 Accès à Internet et couverture cellulaire sur l'ensemble du territoire

Beaucoup de citoyens tardent toujours à obtenir non seulement l'accès à Internet haute vitesse, mais également à une couverture cellulaire rapide, fiable et de qualité. Cette situation pose des problèmes d'équité entre les citoyens des diverses régions. Elle affecte la qualité de vie et la sécurité des familles, tout en nuisant au développement économique des entreprises. C'est particulièrement le cas pour l'accès fiable et rapide aux ondes cellulaires, une nécessité évidente à notre époque.

Proposition 2.12

La Coalition Avenir Québec propose de garantir un accès à Internet haute vitesse et une couverture cellulaire fiable sur l'ensemble du territoire habité du Québec.

Commission politique

2.13 Mode de financement des cégeps

Un cégep, en plus d'être un lieu de savoir et de formation, est souvent, par extension, un centre sportif, une salle de spectacle et un lieu culturel. Mais cela représente aussi de bons emplois, de l'innovation pour les entreprises en région, de la formation continue pour les travailleurs et un frein à la migration des jeunes vers les pôles urbains.

Les compressions infligées aux cégeps par le gouvernement libéral ont fait très mal, surtout en région. La moitié des institutions collégiales ont terminé la dernière année en déficit. La survie de plusieurs d'entre elles est menacée.

De surcroît, la formule de financement des cégeps – la formule FABES – n'est plus adaptée au réseau collégial québécois. Compte tenu de la baisse démographique et du taux de diplomation plus faible dans les régions, le financement en fonction du nombre d'étudiants ou par « tête de pipe » compromet l'avenir des cégeps régionaux.

Proposition 2.13

La Coalition Avenir Québec propose de réinvestir dans les cégeps et de réviser la formule de financement.

Commission politique, Commission de la Relève

2.14 Bourses pour les stages

Les stages étudiants doivent être davantage valorisés. Dans un contexte marqué par la migration des jeunes vers les grands centres, il importe d'encourager les étudiants à demeurer dans leur région en leur montrant les possibilités d'emploi.

Il faut également inciter les jeunes des métropoles à s'établir en région, leur permettant ainsi d'en explorer les possibilités tant sur le plan de la richesse du milieu de vie que des perspectives d'emploi. En incitant les jeunes à s'établir en région pour y faire leur stage, nous augmentons considérablement les chances qu'ils décident de s'y établir de façon permanente. Ces jeunes pourront ensuite contribuer au développement économique et social de la région qu'ils auront choisie.

Proposition 2.14

La Coalition Avenir Québec propose d'instaurer un programme de bourse afin d'augmenter le nombre d'étudiants qui font leur stage en région.

Commission politique

2.15 Forums jeunesse régionaux

Après 15 ans d'existence, le gouvernement libéral a décidé en 2015 de couper le financement des forums jeunesse régionaux. Alors que les régions perdent des jeunes, le gouvernement libéral les prive d'un outil important pour s'investir dans leur communauté. Les forums jeunesse régionaux travaillaient notamment à la participation citoyenne des jeunes, à l'engagement dans des organismes économiques régionaux et à la préparation de la relève dans les administrations publiques.

Proposition 2.15

La Coalition Avenir Québec propose de rétablir le financement des forums jeunesse régionaux.

Commission politique

2.16 Maintien des écoles de village

Le territoire du Québec est grand et diversifié. Il existe, chez nous, de nombreux villages qui ne sont pas desservis adéquatement en matière d'éducation.

Dans un village, la fermeture de l'école primaire, « c'est le début de la fin », répète-t-on souvent. Les jeunes familles qui auraient voulu y élever leurs enfants quittent la place et s'en vont en ville. Or, entre 10 et 20 écoles ferment chaque année au Québec. Depuis dix ans, c'est 156 écoles de village qui ont disparu. Il y en aurait plus de 800 menacées de subir le même sort, car elles accueillent moins de 100 élèves.

De nouvelles approches sont mises à l'essai dans plusieurs écoles afin de conjuguer technologie et pédagogie. La mise en réseau de classes au moyen de technologies de l'information comme la vidéoconférence sur Internet et les forums électroniques permet l'enseignement même si les élèves et les enseignants sont situés dans différentes écoles.

Nos régions, surtout les plus dévitalisées qui rencontrent de sérieuses difficultés, ne peuvent espérer une prospérité nouvelle sans bénéficier de services éducatifs et d'un enseignement de qualité.

Proposition 2.16

La Coalition Avenir Québec propose d'octroyer des ressources humaines, d'infrastructure, financières et technologiques supplémentaires afin de favoriser le maintien des écoles de village.

Commission politique, Outaouais

2.17 Préservation des églises

Héritage de notre patrimoine, les églises ont été au cœur de la vie de nos villages et de nos villes depuis le début de notre histoire. Mais aujourd'hui, elles sont beaucoup moins fréquentées.

En 2012, le Conseil du patrimoine religieux du Québec recensait 270 lieux de culte visés par une fermeture, une vente ou une transformation physique. En moyenne, 30 lieux de culte ferment chaque année, en comparaison d'une dizaine par année au tournant des années 2000. La tendance vers une réorientation de la vocation des églises va en s'accroissant depuis quelques années.

De fait, plusieurs municipalités s'organisent pour transformer leur église en centre communautaire multifonctionnel. Tout en continuant de servir de lieu de culte, ces églises remplissent un rôle patrimonial ou communautaire de premier plan. Elles peuvent héberger un musée, une bibliothèque, accueillir des conférences et des réceptions de toutes sortes, ou encore offrir un service aux personnes âgées.

Il est temps de relever le défi de la préservation et de la revitalisation de notre patrimoine religieux.

Proposition 2.17

La Coalition Avenir Québec propose d'encourager la diversification des activités du patrimoine bâti religieux et ainsi favoriser leur préservation.

Commission politique, Montérégie

2.18 Transformation des ressources naturelles

Beaucoup de régions dépendent grandement de l'exploitation des ressources naturelles pour être prospères. Malheureusement, la transformation des ressources naturelles se fait souvent dans d'autres pays. Pour la vitalité de l'économie québécoise, il importe de valoriser et de diversifier l'activité industrielle en encourageant la transformation des ressources naturelles dans la région où elles sont exploitées.

Proposition 2.18

La Coalition Avenir Québec propose d'octroyer un allégement fiscal aux petites et moyennes entreprises choisissant de transformer les ressources exploitées au Québec.

Laval, Laurentides, Capitale-Nationale, Commission de la Relève

2.19 Coopératives, mutuelles, organismes sans but lucratif et organismes communautaires

Les coopératives, mutuelles, organismes sans but lucratif et organismes communautaires jouent un rôle important dans le développement économique des régions, ils aident aux plus démunis et contribuent à tisser des liens de solidarité entre les membres des communautés. La Coalition Avenir Québec reconnaît le travail essentiel de tous ces organismes et souhaite les soutenir davantage.

Proposition 2.19

La Coalition Avenir Québec propose d'encourager l'entraide dans les régions sous la forme de coopératives, mutuelles, organismes sans but lucratif et organismes communautaires autonomes.

Estrie

2.20 Microcrédit

Le microcrédit est une forme de financement qui sert à soutenir des projets de particuliers ou d'organisations qui autrement n'auraient pas accès aux formes de crédit traditionnelles. Il existe actuellement un Réseau québécois du crédit communautaire qui offre du microcrédit à des particuliers. Les organismes qui forment ce réseau font l'accompagnement, le financement et le suivi nécessaires pour mettre sur pied ou consolider des entreprises individuelles ou collectives. Malheureusement, ce réseau n'est présent actuellement que dans 12 régions administratives sur 17.

Proposition 2.20

La Coalition Avenir Québec propose de rendre accessible le concept de microcrédit à toutes les régions du Québec avec l'aide du gouvernement du Québec.

Outaouais

2.21 Transport collectif

Il existe actuellement un Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC). La Coalition Avenir Québec souhaite bonifier ce programme, notamment le volet portant sur l'organisation et l'exploitation du transport collectif en milieu rural.

Proposition 2.21

La Coalition Avenir Québec propose de développer un véritable réseau de transport collectif en région rurale.

Outaouais, Laval, Laurentides

NOTES

NOTES



COALITION AVENIR QUÉBEC



COALITION AVENIR QUÉBEC

CONSEIL GÉNÉRAL 2017

— lacaq.org —

